

# PARCOURS DE FORMATION OBLIGATOIRE POUR LES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES DU SDIS 84



Vous êtes recruté en tant que sapeur-pompier volontaire 2ème classe

Vous êtes nommé sapeur-pompier volontaire 1ère classe 

MODULE DE SÉCURITÉ CIVILE

TOTAL FORMATION : 180 HEURES\* ou 208 HEURES si Secours Routier

74 HEURES

DOMAINE D'ACTIVITE SUAP (Secours d'Urgence Aux Personnes)

- > Organisation des secours
- > Secours d'urgence aux personnes
- > Transmissions—radios

Tutorat + FOAD\*\* (4 heures)

Equipier SUAP



Véhicule de Secours et d'Assistance aux Victimes

91 HEURES

DOMAINE D'ACTIVITE INCENDIE

- > Incendie urbain
- > Sauvetage et mise en sécurité

Tutorat FOAD (4 heures)

Equipier Incendie



Échelle Pivotante Séquentielle



Fourgon Pompe Tonne

15 HEURES

DOMAINE D'ACTIVITE PPBE (Protection des Personnes, des Biens et de l'Environnement)

- > Mission de protection des personnes, des biens et de l'environnement (intempéries, animaux, etc.)

FOAD incluse dans FOAD Incendie

Equipier PPBE



Camion Tout Usage

28 HEURES

DOMAINE D'ACTIVITE SR (Secours Routier)

- > Sécurité et protection d'un accident routier
- > Désincarcération d'une victime

Tutorat

Uniquement si affectation dans CS avec VSR

Equipier SR



Véhicule de Secours Routiers



Les formations sont organisées :

- En semaine pendant les vacances scolaires
- En soirée
- Le week-end

\* les 180 heures de formation sont à effectuer dans un délai maximum de 3 ans

\*\* FOAD : Formation Ouverte A Distance